

# Q.V.H.P.



# Q.V.H.P.

**Qualité de la Vie en Haute Provence (association loi 1901)**

**Adresse siège : La Grand'Terre 04700 LURS - Email : [gvhp04@gmail.com](mailto:gvhp04@gmail.com) -**

**Tél : 06.83.32.61.18/06.61.00.21.00 – Facebook : Qualité de Vie en Haute-Provence**

**\*1-PEDMA** : document administratif qui vise à organiser la collecte et l'élimination des ordures ménagères et des produits assimilés.

La loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement avait prévu que chaque département devait faire l'objet d'un Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La circulaire du 24 avril 1998 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement tire les leçons de cette expérience pour lancer une deuxième génération de plans mieux adaptés à la fois aux réalités locales et aux priorités gouvernementales. Elle comporte plusieurs points forts et engage une réorientation des Plans selon les axes suivants :

- agir de façon plus volontaire sur la réduction de la production de déchets,
- intégrer davantage de recyclage matière et organique,
- limiter le dimensionnement des incinérateurs à la fraction résiduelle après recyclage, lorsqu'une valorisation énergétique est possible,
- renforcer la concertation locale.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré cette compétence de l'Etat au Président du Conseil général.

Il précise la définition du déchet ultime qui sera seul admis en décharge à compter de 2002. Le déchet ultime a maintenant une acception plus souple : il ne doit pas être partout réduit aux seuls résidus de l'incinération. Il peut être défini en fonction du contexte local, mais doit au minimum avoir supporté des tris préalables à des fins :

- De dépollution
- Et de recyclage matière et/ou organique.

Source :

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15247>

## **\*2- ISDND**

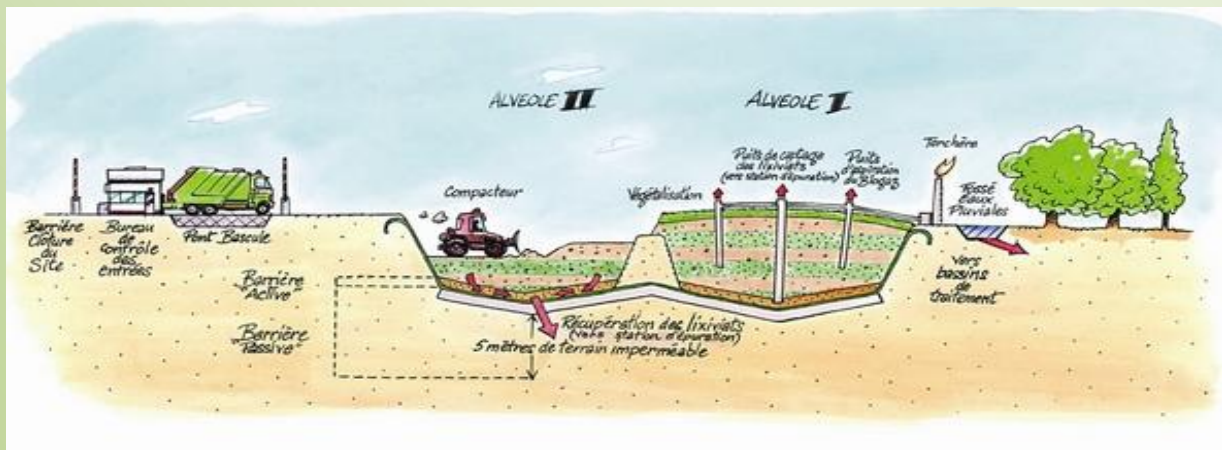


Schéma théorique d'une ISDND sans méthanisation, avec stockage entièrement enterré.